

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

ARRETE n° 2023 / 24

Le Maire de la Commune de OYTIER SAINT-OBLAS

Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie ;
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée le 06 avril 2023 par l'entreprise DELUERMOZ de Lyon (69321), en vue de travaux sur le domaine public, pour la reconstruction d'un pont, route de la Plaine à Oytier Saint Oblas, du lundi 17 avril 2023 au vendredi 28 juillet 2023

Considérant que l'entreprise DELUERMOZ de Lyon (69321), doit prendre les mesures nécessaires au bon déroulement des travaux empiétant sur le domaine communal.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise DELUERMOZ de Lyon (69321) est autorisée à effectuer des travaux sur le domaine public, pour la reconstruction d'un pont route de la Plaine à Oytier Saint Oblas, du lundi 17 avril 2023 au vendredi 28 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, la route de la Plaine, depuis la RD 75 jusqu'à l'intersection avec la route de Saint oblas sera interdite à la circulation dans les deux sens. Une déviation sera mise en place par des panneaux de signalisation, par route des Muriers.

ARTICLE 3 : L'entreprise DELUERMOZ de Lyon (69321) est responsable de la sécurité du chantier et de la mise en place d'une signalisation.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en conformité à l'article 3

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera soumise à :

- Entreprise DELUERMOZ de Lyon (69321)
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de Oytier Saint Oblas
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'HEYRIEUX
- Centre de Secours de Septème (38780)
- Le service technique communal

Fait à OYTIER SAINT-OBLAS, le 7 avril 2023

Le Maire de OYTIER ST OBLAS
Certifie exécutoire le présent arrêté
Affiché le : 7/04/2023
Sous sa responsabilité

POUR le Maire
Ajoir: u...
Le Maire :
René PORRETTA

